

CONTRAT DE RIVIÈRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS



TRAVAUX DE RESTAURATION PISCICOLE DES ADOUX DU BUËCH - GARENNE 1 - GLACIÈRE 1 - BEAUMETTE - FONTENIL

N° DE MARCHÉ : MT2011-01-B1.6
RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Juin 2011

S MIGIBA



SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| 1.ACHETEUR PUBLIC..... | 3 |
| 1.1. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC..... | 3 |
| 1.2. PERSONNES AUPRÈS DESQUELLES LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES..... | 3 |
| 1.3. ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES OFFRES/DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES..... | 3 |
| 1.4. TYPE DE L'ACHETEUR PUBLIC..... | 3 |
| 2.OBJET DE LA CONSULTATION..... | 4 |
| 3.CONDITIONS DE LA CONSULTATION..... | 4 |
| 3.1. DÉFINITION DE LA PROCÉDURE..... | 4 |
| 3.2. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE..... | 4 |
| 3.3. VARIANTES..... | 4 |
| 3.4. DÉLAI DE RÉALISATION..... | 4 |
| 3.5. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES..... | 4 |
| 4.PRÉSENTATION DES OFFRES..... | 4 |
| 4.1. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS..... | 5 |
| 4.2. COMPOSITION DE L'OFFRE À REMETTRE PAR LES CANDIDATS..... | 5 |
| 5.CRITÈRES D'ATTRIBUTION..... | 5 |
| 6.RENSEIGNEMENTS..... | 5 |

1. ACHETEUR PUBLIC

1.1. NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ACHETEUR PUBLIC

Dénomination :

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)

Adresse :

Maison de l'Intercommunalité
05 140 ASPRES SUR BUECH

Tél : 09 66 44 21 26

Fax : 04 92 58 63 16

courriel: smigiba05@orange.fr

1.2. PERSONNES AUPRÈS DESQUELLES LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES

Joëlle NOGUER

SMIGIBA

05 140 ASPRES SUR BUËCH

Tél : 09 66 44 21 26

1.3. ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES OFFRES/DEMANDES DE PARTICIPATION DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES

La même qu'au paragraphe 1.1.

1.4. TYPE DE L'ACHETEUR PUBLIC

Collectivité.

2. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne :

Travaux de restauration piscicole des adoux Garenne1, Glacière 1, Beaumette et Fontenil

3. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. DÉFINITION DE LA PROCÉDURE

Marché à procédure adaptée selon les articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

3.2. NATURE DE L'ATTRIBUTAIRE

Le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique,
- soit avec des prestataires groupés solidaires ou conjoints.

3.3. VARIANTES

Sans objet.

3.4. DÉLAI DE RÉALISATION

Le délai de réalisation des travaux est fixé à 2 mois. L'entreprise peut s'engager sur un délai plus court dans l'acte d'engagement.

3.5. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

4. PRÉSENTATION DES OFFRES

Le Dossier de Consultation est remis gratuitement à chaque candidat, en un seul exemplaire.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataire(s), les pièces particulières constitutives du marché le seront lors de la phase de mise au point du marché et constitueront l'exemplaire original.

4.1. DOCUMENTS FOURNIS AUX CANDIDATS

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- Le présent règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement à compléter,
- Le cahier des charges administratives particulières,

- Le cahier des charges techniques particulières,
- Le Bordereau des Prix Unitaires,
- Le Détail Estimatif.

4.2. COMPOSITION DE L'OFFRE À REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Les entreprises souhaitant soumissionner remettront une offre technique comprenant :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat,
- Une déclaration indiquant le matériel et l'équipement technique que le candidat mettra à disposition pour l'exécution de la mission,
- Des références de moins de cinq années de missions similaires et requérant les compétences nécessaires à la réalisation de la mission, notamment en terme de travaux en milieu aquatique fragile,
- L'acte d'engagement dûment complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataires(s), accompagné éventuellement par les annexes à l'acte d'engagement en cas de sous traitance.

Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous traiter.

- Un mémoire technique détaillé et chiffré développant les méthodologies et les moyens d'exécution pour les différentes interventions.

Chaque rubrique du mémoire justificatif est jugée indispensable au choix du mieux disant pour déterminer la valeur technique de l'offre.

5. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53, 54 et 55 du code des marchés publics.

Les critères ordonnés qui suivent sont proposés afin d'établir le classement des offres.

- Valeur technique de l'offre sur 12 points;
- Prix sur 5 points;
- Critère social sur 4 points;
- Délais sur 2 points.

6. RENSEIGNEMENTS

- Date limite de réception des offres : le **lundi 1er août 2011 à 17h00**,
- Condition et mode de paiement : virement par mandat administratif.

CONTRAT DE RIVIÈRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS



TRAVAUX DE RESTAURATION PISCICOLE DES ADOUX DU BUËCH - GARENNE 1 - GLACIÈRE 1 - BEAUMETTE - FONTENIL

N° DE MARCHÉ : **MT2011-01-B1.6**
ACTE D'ENGAGEMENT

Juin 2011

S MIGIBA



SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| 1.CONTRACTANT (ENTREPRISE UNIQUE)..... | 3 |
| 2.CONTRACTANTS (ENTREPRISES GROUPEES)..... | 4 |
| 3.OBJET DU MARCHÉ..... | 6 |
| 4.PRIX..... | 6 |
| 5.SOUS-TRAITANCE..... | 7 |
| 6.DÉLAIS..... | 7 |
| 7.PAIEMENTS..... | 8 |
| 8.AVANCE FORFAITAIRE..... | 8 |
| 9.DÉCLARATION..... | 8 |
| 10. RÉPONSE DE LA COLLECTIVITÉ..... | 9 |

1. CONTRACTANT (ENTREPRISE UNIQUE)

Je soussigné,

Monsieur⁽¹⁾:

.....
agissant pour le compte de la société ⁽²⁾ :

.....
ayant son siège à ⁽³⁾:

.....
- immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

. n° d'identité d'entreprise (SIREN) :

. code d'activité économique (APE) :

. n° d'inscription au registre du commerce ou n° d'inscription au répertoire des métiers ou registre équivalent :

. n° d'inscription au registre du SIRET :

. n° du R.C.S. en répertoire des métiers.....

(Sté établie à l'étranger).....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et des documents qui y sont mentionnés,
- après fourni les documents, renseignements, déclarations et attestations visés aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics,

m'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 (CENT VINGT JOURS)** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

(1) Nom, prénom et qualité du signataire

(2) Indication complète de la raison sociale de l'entreprise

(3) Adresse complète de la raison sociale de l'entreprise

2. CONTRACTANTS (ENTREPRISES GROUPEES)

Nous soussignés,

- Monsieur :

.....
agissant pour le compte de la société :

.....
ayant son siège à :

.....
Immatriculée à l'INSEE

. n° d'identité d'entreprise (SIREN).....

. code d'activité économique (APE).....

. n° d'inscription au registre du commerce ou n° d'inscription au répertoire des métiers ou
registre équivalent.....

. n° d'inscription au registre du SIRET.....

. n° du R.C.S. en répertoire des métiers.....

(Sté établie à l'étranger).....

- Monsieur :

.....
agissant pour le compte de la société :

.....
ayant son siège à :

.....
Immatriculée à l'INSEE

. n° d'identité d'entreprise (SIREN).....

. code d'activité économique (APE).....

. n° d'inscription au registre du commerce ou n° d'inscription au répertoire des métiers ou
registre équivalent.....

. n° d'inscription au registre du SIRET.....

. n° du R.C.S. en répertoire des métiers.....

(Sté établie à l'étranger).....

- Monsieur :

.....
agissant pour le compte de la société :

.....
ayant son siège à:

.....
Immatriculée à l'INSEE

. n° d'identité d'entreprise (SIREN).....

. code d'activité économique (APE).....

. n° d'inscription au registre du commerce ou n° d'inscription au répertoire des métiers ou
registre équivalent.....

. n° d'inscription au registre du SIRET.....

. n° du R.C.S. en répertoire des métiers.....

(Sté établie à l'étranger).....

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
et des documents qui y sont mentionnés,

- après avoir pris connaissance du site et des contraintes liées au chantier,

- après avoir fourni les documents, renseignements, déclarations et attestations visés aux articles 45
et 46 du Code des Marchés Publics,

nous engageons sans réserve, en tant qu'entrepreneurs groupés solidaires, conformément aux
stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après
définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un
délai de **90 (QUATRE-VINGT DIX) JOURS** à compter de la date limite de remise des offres
fixée par le Règlement de la Consultation.

L'entreprise..... est la mandataire
des entrepreneurs groupés solidaires.

3. OBJET DU MARCHÉ

Les stipulations du présent Acte d'Engagement concernent la réalisation de :

Restauration piscicole des adoux Garenne 1, Glacière 1, Beaumette et Fontenil

Les travaux sont réalisés pour le compte du :

Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

Maître d'Ouvrage de l'opération.

Le marché se compose d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.

La description des travaux à réaliser est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

4. PRIX

L'offre de prix est établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m_0 , fixé au mois de juin 2011.

Le montant global des travaux est le suivant :

| TRANCHE FERME | | | |
|-------------------------------|----------------|----------|-----------------|
| | Montant en €HT | TVA en € | Montant en €TTC |
| Adoux de la Garenne 1 | | | |
| Adoux de la Glacière 1 | | | |
| Adoux de la Beaumette | | | |
| Adoux du Fontenil | | | |
| Montant total | | | |

Soit en lettres Euros Hors Taxes :

.....

| TRANCHE OPTIONNELLE | | | |
|--|----------------|----------|-----------------|
| | Montant en €HT | TVA en € | Montant en €TTC |
| Mise en œuvre d'une clôture piéton (Fontenil) | | | |

5. SOUS-TRAITANCE

Toute sous-traitance ne pourra se faire qu'après agrément des sous-traitants par le Maître d'Ouvrage.

La ou les demandes d'agrément s'effectuent à l'aide du modèle référencé DC 13 et sont annexées au présent Acte d'Engagement ; elles indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage (nous envisageons) de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal, non révisable, de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. Le montant total des prestations que j'envisage (nous envisageons) de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

| Nature de la prestation | Montant (€ HT) | TVA (€) | Montant (€ TTC) |
|-------------------------|-------------------|------------|--------------------|
| | | | |

Le montant maximal de la créance que je pourrai (nous pourrons) présenter en nantissement est ainsi de :

- euros HT (en chiffres).

Soit (en lettres) :

.....euros HT

6. DÉLAIS

Le délai maximal d'exécution des travaux est fixé à 2 (deux) mois, toutefois l'entrepreneur peut proposer un délai inférieur de mois.

Les pénalités appliquées en cas de retard sont fixées au CCAP.

7. PAIEMENTS

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom :
- sous le numéro :
- à :

Toutefois, le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Le comptable public assignataire des paiements est :

M. MARCHAND
Trésorier d'Aspres sur Buëch - Serres
Trésorerie
Rue Varenfrein
05700 SERRES
04 92 67 03 73

8. AVANCE FORFAITAIRE

Sans objet.

9. DÉCLARATION

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché, ou de mise en régie à :

- mes (nos) torts exclusifs, ne pas tomber
- ses torts exclusifs, que la Société pour laquelle le groupement d'intérêt économique pour lequel j'interviens (nous intervenons) ne tombe pas
- leurs torts exclusifs, que les Sociétés ou les groupements d'intérêt économiques pour lesquelles nous intervenons ne tombent pas

sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-6401 du 14 avril 1952 modifié par l'article 56 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Les déclarations similaires des sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

Fait en un seul original

L'entreprise,

10. RÉPONSE DE LA COLLECTIVITÉ

La personne responsable du marché, représentée par le Président du SMIGIBA,

Accepte la présente offre pour valoir acte d'engagement le

Pour un montant de

Signature

CONTRAT DE RIVIÈRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS



TRAVAUX DE RESTAURATION PISCICOLE DES ADOUX DU BUËCH - GARENNE 1 - GLACIÈRE 1 - BEAUMETTE - FONTENIL

N° DE MARCHÉ : MT2011-01-B1.6
CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

Juin 2011

S MIGIBA



SOMMAIRE

| | |
|--|----------|
| 1.OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES..... | 3 |
| 1.1. OBJET DU MARCHÉ..... | 3 |
| 1.2. TRANCHES ET LOTS..... | 3 |
| 1.3. SOUS-TRAITANCE..... | 3 |
| 1.4. CO- TRAITANCE..... | 3 |
| 1.5. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ..... | 3 |
| 2.PRIX – DÉLAIS – PÉNALITÉ | 4 |
| 2.1. PRIX..... | 4 |
| 2.2. RÈGLEMENT DES COMPTES..... | 4 |
| 2.3. DÉLAIS – PÉNALITÉS PHASE..... | 4 |
| 3.RESILIATION DU MARCHE – CLAUSES DIVERSES..... | 5 |
| 3.1. RÉSILIATION DU MARCHÉ..... | 5 |
| 3.2. ASSURANCES..... | 5 |

1. OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. OBJET DU MARCHÉ

Le marché régi par le présent cahier des clauses administratives particulières est un marché de travaux concernant :

Travaux de restauration piscicole des adoux Garenne1, Glacière 1, Beaumette et Fontenil

La description des travaux et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des charges techniques particulières.

1.2. TRANCHES ET LOTS

Le marché se compose d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle.

1.3. SOUS-TRAITANCE

Le titulaire est habilité à sous traiter ses ouvrages, provoquant obligatoirement le paiement direct de celui-ci pour des prestations supérieures à 600 euro TTC. L'entreprise sous traitante devra obligatoirement être acceptée et ses conditions de paiement être agréées par le Maître d'ouvrage.

L'acceptation de l'agrément d'un sous traitant (ainsi que les conditions de paiement correspondant) est possible en cours de marché selon les modalités définies à l'article 2-4 du CCAG.

1.4. Co- TRAITANCE

En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres.

1.5. PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

PIÈCES PARTICULIÈRES

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi ;
- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi ;

- Le Détail Estimatif (DE) dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi ;
- Le mémoire justificatif qui développera les modalités de réalisation des travaux par le candidat,

PIÈCES GÉNÉRALES

Le marché fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable au marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI), approuvé par le décret n°78-1306 du 26 décembre 1978 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié.

2. PRIX – DÉLAIS – PÉNALITÉ

2.1. PRIX

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de **Juin 2011** ; ce mois est appelé « mois zéro ».

2.2. RÈGLEMENT DES COMPTES

AVANCE

Sans objet.

ACOMPTE

Des acomptes pourront être consentis conformément à l'article 91 du Code des Marchés Publics. La périodicité du versement des acomptes est fixé à 1 mois. Le versement des acomptes donnera lieu à un état approuvé par le Maître d'œuvre pour qu'en aucun cas, le montant de l'acompte n'excède 80 % du montant des travaux réalisés.

Les travaux seront rémunérés par mandat selon la réglementation en vigueur et avec un délai de mandatement de 30 jours.

2.3. DÉLAIS – PÉNALITÉS PHASE

DÉLAIS

Les délais de réalisation des travaux sont fixés dans l'acte d'engagement. Le point de départ de ces délais est fixé à la date de l'accusé de réception de la notification du marché.

PROLONGATION DU DÉLAI D'EXÉCUTION

Le délai d'exécution des travaux sera prolongé d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel au moins un des phénomènes naturels dépassera l'intensité limite fixée dans le tableau ci-dessous :

| Nature des phénomènes | Limite |
|------------------------------|---------------|
| Pluie | 25 mm en 24 h |
| Neige | 5 cm |
| Gel | -5°C |

Toute prolongation de délai sera rendue effective par l'envoi d'un courrier par le maître d'œuvre à l'entreprise concernée.

PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de retard dans la remise des travaux par l'Entrepreneur Mandataire, les retenues indiquées ci-dessous seront appliquées.

En cas de dépassement du délai de réalisation prévu dans l'Acte d'Engagement par l'entrepreneur, il sera appliqué des pénalités de retard sur la base de 100 €HT par jour calendaire.

3. RESILIATION DU MARCHE – CLAUSES DIVERSES

3.1. RÉSILIATION DU MARCHÉ

Il sera fait, le cas échéant, application des articles 35 à 40 inclus du C.C.A.G.-P.I.

3.2. ASSURANCES

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur doit justifier qu'il est titulaire :

- d'une assurance garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux,
- d'une assurance couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et 2270 du code civil.

Pour l'entreprise,
Monsieur

Pour le SMIGIBA, le président Jean Claude
GAST

A _____ le _____

CONTRAT DE RIVIÈRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS



TRAVAUX DE RESTAURATION PISCICOLE DES ADOUX DU BUËCH - GARENNE - GLACIÈRE - BEAUMETTE - FONTENIL

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
N° DE MARCHÉ : MT2011-01-B1.6

Juin 2011

S MIGIBA

SOMMAIRE

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | CONTEXTE..... | 3 |
| 2 | OBJECTIF DES TRAVAUX DE RESTAURATION..... | 3 |
| 3 | DESCRIPTION GÉNÉRALE DES AMÉNAGEMENTS..... | 3 |
| 3.1 | ADOUX DE LA GARENNE 1..... | 3 |
| 3.2 | ADOUX DE LA GLACIÈRE..... | 5 |
| 3.3 | ADOUX DE LA BEAUMETTE..... | 6 |
| 3.4 | ADOUX DU FONTENIL..... | 6 |
| 4 | DISPOSITIONS GÉNÉRALES..... | 7 |
| 4.1 | EMPLACEMENT ET ACCÈS..... | 7 |
| 4.2 | CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES..... | 7 |
| 4.3 | PÉRIODE DES TRAVAUX..... | 7 |
| 4.4 | PRESCRIPTIONS EN PÉRIODE DE CHANTIER..... | 8 |
| 4.5 | CONDITIONS CLIMATIQUES – INTEMPÉRIES..... | 8 |
| 4.6 | RÉUNIONS..... | 8 |
| 4.7 | CONCESSIONNAIRES..... | 8 |
| 5 | QUALITÉ - PROVENANCE DES MATÉRIAUX – MISE EN ŒUVRE... | 9 |
| 5.1 | PROVENANCE DES MATÉRIAUX..... | 9 |
| 5.2 | ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION..... | 9 |
| 5.3 | FASCINES..... | 9 |
| 5.4 | EPI DÉFLECTEUR..... | 10 |
| 5.5 | AMÉNAGEMENT DE LA CONFLUENCE GLACIÈRE/BUËCH..... | 10 |
| 5.6 | CLÔTURE A BÉTAIL POUR MISE EN DÉFEND..... | 10 |
| 5.7 | CLÔTURE RUSTIQUE POUR LA MISE EN DÉFEND LE LONG DU PLAN D'EAU..... | 10 |
| 5.8 | APPORT DE GRAVIERS DANS L'ADOUX DU FONTENIL..... | 10 |
| 5.9 | PRÉPARATION DU TERRAIN ET ENSEMENCEMENT..... | 11 |
| 5.10 | ENSEMENCEMENT..... | 11 |
| 5.11 | PLANTATIONS..... | 11 |
| 5.11.1 | Amendement..... | 11 |
| 5.11.2 | Fosses de plantation..... | 11 |
| 5.11.3 | Végétaux..... | 11 |
| 5.11.4 | Arbustes ligneux et bas..... | 11 |
| 5.11.5 | Pralinage..... | 12 |
| 5.11.6 | Paillage..... | 12 |
| 5.11.7 | Travaux d'entretien et de garantie..... | 13 |
| 5.11.8 | Délai de garantie..... | 13 |

1 CONTEXTE

Les adoux sont de petits ruisseaux s'écoulant en marge du cours d'eau principal. Ils sont alimentés par la nappe et/ou des sources de versant. Ils sont identifiés comme des milieux clés en terme de fonctionnalité biologique et constituent à la fois des zones de fraie privilégiées pour la truite fario et des zones d'abri en période de crue et de sécheresse.

La richesse piscicole du Buëch, et notamment pour ce qui concerne la truite fario, est directement dépendante de la bonne fonctionnalité de ces adoux. De plus, plusieurs adoux abritent des populations d'écrevisses à pieds blancs, devenues rares sur le bassin versant.

2 OBJECTIF DES TRAVAUX DE RESTAURATION

Les travaux de restauration piscicole des adoux recouvrent plusieurs objectifs :

- assurer la libre circulation piscicole par l'enlèvement des obstacles et des embâcles, ainsi que la pose de seuils rustiques,
- désenvaser le cours des adoux, par l'adaptation de la section hydraulique : diminution de largeur pour éviter la sédimentation des éléments fins,
- diversifier la capacité d'accueil des adoux, par la création de caches, la pose de blocs...
- assurer le bon équilibre du milieu par une gestion adaptée de la ripisylve.

3 DESCRIPTION GÉNÉRALE DES AMÉNAGEMENTS

Une carte de situation des adoux est disponible en annexe 1.

3.1 ADOUX DE LA GARENNE 1

Présentation générale

L'adoux de la Garenne 1 est situé sur la commune d'Aspremont en rive droite du Grand Buëch. Le tronçon aval de cet adoux a été aménagé à l'été 2010. Le tronçon concerné par les aménagements, se situe en amont, le linéaire représente 450 m, il s'étend depuis une chute d'eau jusqu'à la passerelle piétonne au droit du château de la Garenne. La zone est pâturée par les ovins, une zone de parcage a été aménagée en rive droite, des passages à ovins ont été réalisés pour la traversée de l'adoux.

Accès

L'accès principal identifié sur l'adoux de la Garenne est le chemin menant au château de la Garenne depuis la RD227.

Description des travaux

Les aménagements à réaliser sont les suivants :

- la réalisation d'un entretien manuel de la végétation sur un linéaire de 350 m depuis la chute d'eau jusqu'à la clôture de la bergerie : cet entretien consiste en l'enlèvement des embâcles présents dans l'adoux, l'abattage des arbres penchés ou encombrant l'adoux, l'élagage de certains arbres, l'enlèvement et l'évacuation des déchets de toute sorte. Une gestion de la classe d'âge et des essences sera également à réaliser. Le bois billonné en 1 m, sera laissé sur place et les rémanents seront évacués du chantier ou broyés sur place.
- la mise en place de 5 épis déflecteurs en bois et/ou en blocs prélevés sur place (cf. photo

p.5) pour permettre l'accélération de l'écoulement et désenvaser certains tronçons. Ces déflecteurs seront positionnés sur les 50 m en aval du tronçon concerné par les travaux (au droit du château de la Garenne).

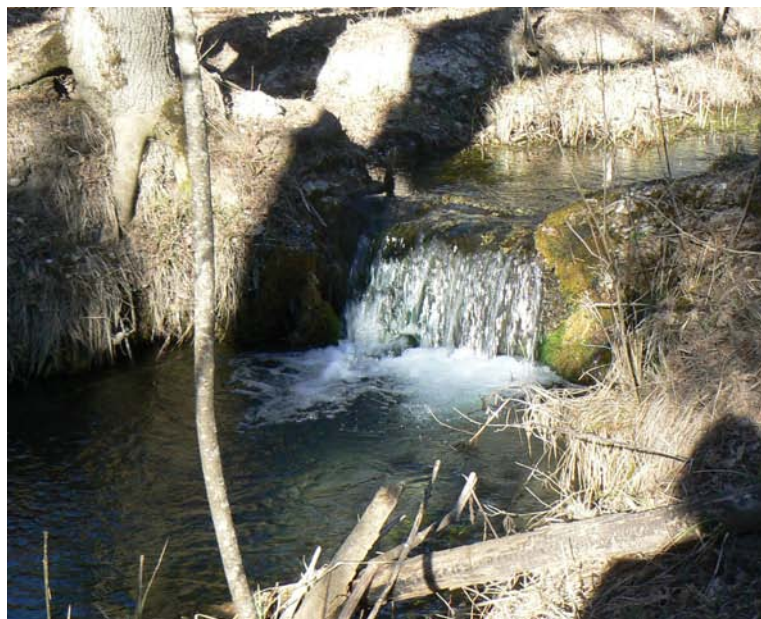
- au droit de la bergerie, où la berge a tendance à s'effondrer en raison du piétinement des bêtes, la mise en place de blocs ou d'un tronc d'arbres maintenu par des pieux à raison d'un pieux tous les mètres (à prendre sur place) pour éviter le glissement de cette berge,
- la mise en place d'une clôture sur les deux berges de l'adoux sur un linéaire de 2x350 m, pour éviter le piétinement des abords de l'adoux par les bêtes,



Encombrement du cours de l'adoux de la Garenne 1



Berges piétinées à renforcer



Amont du tronçon

3.2 ADOUX DE LA GLACIÈRE

Présentation générale

L'adoux de la Glacière 1 est situé le long de la digue de Aspres sur Buëch en amont du pont SNCF. Il a fait l'objet de travaux de restauration de la ripisylve en 2010 et a également bénéficié de la mise en œuvre de fascines, d'épis défecteur et de caches à poissons dans sa partie amont.

Accès

L'accès au site se fait par le chemin piétonnier situé en crête de digue qui prend naissance au pont SNCF sur le Grand Buëch.

L'accès à la confluence de l'adoux de la Glacière et du Buëch se fait par cette même digue, une rampe existante devra être empruntée pour l'amenée d'une mini pelle pour effectuer le dégagement de la confluence de l'adoux avec le Buëch.

Description des travaux

Les aménagements prévus dans ce marché de travaux sont la continuité de ce qui a été réalisé en amont. Le linéaire concerné par les travaux est de d'environ 150 m :

- La mise en œuvre de fascines tressées de matériaux végétaux prélevés sur place. Le linéaire total des fascines est de 60 m répartis sur 150 m de linéaire.
- La mise en œuvre de deux épis défecteurs,
- La mise en œuvre de quelques caches à poissons réalisés avec les blocs présents sur le site et disséminés sur le linéaire concerné,
- Aménagement de la confluence avec le Buëch : cette confluence est périodiquement envasée par les apports de matériaux d'un bras secondaire du Buëch conjugués à ceux du Rif du Barry qui conflue au même endroit. L'aménagement consiste en un décaissement des atterrissements présents à la confluence, d'un volume d'environ 5 m³. Ces matériaux seront repoussés sur les berges ou iscles riveraines.

Les positionnements exacts des fascines, des épis défecteur et des caches à poissons, seront précisés lors de la réunion de démarrage du chantier et seront soumis à l'approbation des agents de l'ONEMA et de la Fédération de Pêche,



Cache à poissons



Fascines en amont



Epi défecteur en amont

3.3 ADOUX DE LA BEAUMETTE

L'adoux de la Beaumette est situé sur la commune d'Oze en rive droite du Petit Buëch. Cet adoux est encombré par la végétation mais ne présente pas de dysfonctionnement majeur.

L'accès principal à l'adoux de la Beaumette se fait depuis la RD994 par l'accès existant au chantier d'extractions de matériaux.

Les aménagements à réaliser sont les suivants :

- la réalisation d'un entretien léger de la végétation des berges de l'adoux sur un linéaire de 1 km de cours d'eau, l'enlèvement des embâcles gênant la circulation des poissons. Le bois sera billonné en 1 m et laissé sur place et les rémanents seront évacués du chantier. L'enlèvement et l'évacuation de tous les déchets rencontrés sera également réalisé,
- la mise en place de blocs pris sur place pour la diversification des écoulements et la réalisation de caches à poissons.

L'ensemble de ces travaux est à réaliser manuellement.

3.4 ADOUX DU FONTENIL

Présentation générale

L'adoux du Fontenil est situé sur la commune de Veynes. Il présente une longueur de 4,2 km. Le linéaire traité pendant cette campagne de travaux est de 700 m de linéaire de cours d'eau (bras principal et 2 bras secondaires), il longe le plan d'eau de Veynes et reçoit deux bras provenant du marais des Iscles. Les travaux ont pour objectif de restaurer la ripisylve en raison de l'encombrement de certains secteurs, de replanter des arbres pour assurer l'ombrage de l'adoux, de mettre en défend l'adoux sur un tronçon très fréquenté par les promeneurs en rive gauche et pâturé en rive droite, d'améliorer la superficie des zones de frayères potentielles actuellement faible.

Accès

L'accès à l'adoux du Fontenil se fait depuis le plan d'eau de Veynes. Pour accéder aux deux bras situés en rive droite dans le marais des Iscles, des passages piétonnier existant sur l'adoux pourront être empruntés.

Description des travaux

Les aménagements prévus prennent place le long du plan d'eau de Veynes. Ils sont de différentes nature :

- la réalisation d'un entretien manuel léger de la végétation sur un linéaire de 500 m le long du plan d'eau de Veynes : cet entretien consiste en l'enlèvement des embâcles présents dans l'adoux, l'abattage des arbres penchés risquant d'obstruer l'adoux en cas de chute, l'élagage de certains arbres qui présentent les mêmes risques, l'enlèvement et l'évacuation des déchets de toute sorte. Le bois sera billonné en 1 m et laissé sur place et les rémanents seront évacués du chantier ou éventuellement broyés sur place.
- La réalisation d'un entretien plus important sur les deux bras secondaires de cet adoux situés en rive droite dans le marais des Iscles sur un linéaire de deux fois 100 m de cours d'eau. Le bois billonné en 1 m et laissé sur place et les rémanents seront évacués du chantier ou éventuellement broyés sur place.
- La mise en œuvre d'une clôture rustique pour la mise en défend de l'adoux sur 300 m en rive gauche le long du plan d'eau. Cette prestation fait l'objet d'une tranche optionnelle.
- La mise en œuvre d'une clôture à bétail en rive droite sur 450 m pour éviter le piétinement des berges de l'adoux par le bétail,
- Des apports de graviers 0/35 mm à mettre en œuvre dans le fond de l'adoux par placette

sur 3 à 5 m² et 10 cm d'épaisseur. Le positionnement exact de ces placettes sera précisé lors de la réunion de démarrage du chantier et soumis à l'approbation des agents de la Fédération de Pêche et de l'ONEMA,

- Le décompactage et la préparation d'une bande de 2 m de large et 100 m de longueur, le long de l'adoux en amont du tronçon. Puis l'ensemencement de cette bande.
- La plantation d'arbustes sur la rive gauche : sur une largeur de 2 m sur 100 ml et sur une largeur de 1 m sur 300 ml.

4 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

4.1 EMLACEMENT ET ACCÈS

Les travaux concernent 4 adoux différents situés sur les communes de Aspres sur Buëch, Aspremont, Oze et Veynes. Ils prennent place en marge des rivières du Petit Buëch et du Grand Buëch.

Les accès aux zones de chantiers sur chacun des tronçons concernés sont précisés au chapitre 3 dans la description des travaux. En début de chantier, ils seront validés par le maître d'ouvrage et l'agent de l'ONEMA.

4.2 CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Les adoux sont des milieux particulièrement fragiles et nécessitent une attention particulière durant les travaux. Les travaux devront éviter toute dégradation des berges et des arbres plantés en dehors de ceux concernés par les travaux. On privilégiera le travail manuel pour éviter la détérioration des milieux avec l'utilisation d'engins. Les traversées d'adoux par les engins sont à proscrire ou si inévitables, approuvées et validées par l'agent de l'ONEMA.

L'entrepreneur est responsable de tous les dégâts survenus pendant la période des travaux sur les propriétés privées riveraines de la zone de chantier. L'entreprise devra procéder à tous les travaux de remise en état ou de réfection, qui sont à ses frais.

Le remise en état du site est à la charge de l'entrepreneur, le coût de ces travaux est réputé inclus dans le forfait d'installation de chantier.

Une mini pelle sera nécessaire pour dégager la confluence de l'adoux de la Glacière avec le Buëch.

Tous les engins et outils (tronçonneuse, pelle, mini-pelle...) utilisés devront être nettoyés avant l'entrée sur la zone de chantier ceci pour éviter la dissémination d'espèces végétales invasives.

L'entretien des engins devra être assuré avant le chantier, les fuites d'hydrocarbure et d'huile seront à proscrire pour éviter toute pollution accidentelle.

4.3 PÉRIODE DES TRAVAUX

Afin de respecter le fonctionnement de ces milieux aquatiques particuliers et de la faune existante, **les travaux se dérouleront à partir du mois de septembre 2011 et devront être impérativement terminés au 15 novembre 2011.**

Les plantations seront réalisées à l'automne pour s'assurer d'une bonne reprise des végétaux.

4.4 PRESCRIPTIONS EN PÉRIODE DE CHANTIER

Avant le début du chantier, l'agent technique de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) sera convié sur le terrain afin de faire le point sur les prescriptions à respecter en période de chantier.

Des dispositifs de recueil des matières en suspension devront être mis en place lors de la réalisation des travaux dans l'eau, les points de traversée des adoux seront localisés et respectés.

4.5 CONDITIONS CLIMATIQUES – INTEMPÉRIES

L'Entrepreneur devra recueillir les données climatologiques auprès des services de Météo France du département.

Les délais d'exécution des travaux seront prolongés d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel un au moins des phénomènes naturels ci-après dépassera les intensités et durées limites :

| Nature du phénomène | Valeur limite du phénomène |
|---------------------|----------------------------------|
| Gel | - 5 sous abri à 08 h 00 du matin |
| Pluie | 15 mm en 1 heure |
| Vent | 80 km/h pendant un jour |

4.6 RÉUNIONS

Pendant la durée des travaux, des réunions périodiques ou exceptionnelles sur le chantier seront organisées.

L'Entrepreneur ou son représentant qualifié et dûment délégué, assistera à toutes ces réunions.

Le compte rendu rédigé par le Maître d'ouvrage, sera considéré, après approbation par les autres parties, ou en l'absence de remarques sous huitaine, comme confirmation écrite des déclarations faites, instructions données et décisions prises au cours de la réunion.

4.7 CONCESSIONNAIRES

L'Entrepreneur devra tenir compte des réseaux d'eau, gaz, électricité, France Télécom et assainissement existants (aériens ou enterrés). Il devra, en outre, prendre contact et obtenir toutes les autorisations nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

5 QUALITÉ - PROVENANCE DES MATÉRIAUX – MISE EN ŒUVRE

5.1 PROVENANCE DES MATÉRIAUX

La provenance des matériaux et produits entrant dans la composition des ouvrages est soumise à l'agrément du maître d'ouvrage avant tout approvisionnement sur le chantier. A sa demande d'agrément, l'Entrepreneur joindra toutes les références utiles.

5.2 ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION

L'entretien de la végétation sur les rives des adoux sera réalisé manuellement pour éviter la dégradation de ces milieux. Ces travaux d'entretien consistent en l'enlèvement des embâcles présents dans l'adoux, l'abattage des arbres penchés risquant d'obstruer l'adoux en cas de chute, l'élagage de certains arbres qui présentent les mêmes risques, l'enlèvement et l'évacuation des déchets de toute sorte.

Le bois sera billonné en 1 m et laissé sur place, les rémanents seront évacués du chantier ou éventuellement broyés sur place.

Lors de l'entretien de la végétation rivulaire des adoux, les arbres morts présentant un intérêt écologique (refuge et aliment pour la faune : insectes, oiseaux, chauve souris) seront conservés lorsqu'ils ne menacent pas le bon fonctionnement de l'adoux. Ces arbres seront marqués par le maître d'ouvrage.

5.3 FASCINES

Les pieux pour la réalisation des fascines seront fournis par l'entreprise et seront en acacias ou en châtaigner. Le diamètre des pieux sera d'au moins 10 cm, leur hauteur au dessus du sol sera de 20 à 30 cm et la profondeur minimum d'enfouissement sera de 40 à 50 cm.

Les fagots seront préparés à partir des matériaux trouvés sur place. Leur densité sera de 25 tiges par mètre linéaire. Les brins composants les fagots auront une longueur de 2 m et un diamètre de 2 à 4 cm. Les fagots seront composés avec des essences à faible reprise (noisetier, aulnes...), les saules seront proscrits, ceci pour éviter une reprise trop importante de la végétation. Le prélèvement des matériaux végétaux se fera raisonnablement sans causer de dommages aux individus alentours.

La fixation des fagots aux pieux battus sera assurée par tout moyen que l'entreprise jugera utile.

Le remblaiement derrière les fascines sera réalisé avec des matériaux terreux trouvés sur place. La remise en état des lieux de prélèvement est assuré par l'entreprise.

Les zones remblayées serontensemencées avec un mélange soumis à l'agrément du maître d'ouvrage.

L'ensemble des travaux sera réalisé manuellement : préparation des fagots à partir des matériaux végétaux trouvés sur place, battage des pieux, tressage des fagots, remblaiement à l'arrière des fascines...

5.4 EPI DÉFLECTEUR

L'épi aura une longueur de 2 m à 3 m selon la largeur de l'adoux. Il pourra être réalisé selon plusieurs dispositions constructives :

- Soit avec des blocs prélevés sur le site et qui seront agencés de façon à résister aux vitesses d'écoulement assez faibles de l'adoux,
- Soit avec une série de pieux en bois de 10 cm de diamètre battus manuellement dans le lit et un autre placé en travers et fixé aux autres. La hauteur des pieux battus au dessus du sol sera de 20 à 30 cm,
- Ou tout autre sujétion de l'entreprise.

Ils devront présenter des caractéristiques identiques à ceux mis en œuvre sur les adoux de la Glacière et de la Garenne (cf. photo p.5).

Les pieux éventuellement utilisés pour la réalisation des épis seront en bois non traité.

5.5 AMÉNAGEMENT DE LA CONFLUENCE GLACIÈRE/BUËCH

Cet aménagement consiste à enlever un atterrissement qui s'est formé au fil des crues à la confluence avec le Buëch. Le volume de matériaux représente environ 5 à 8 m³ ; ils seront repoussés sur les berges ou bien stockés à proximité. Cette prestation nécessitera l'utilisation d'une mini-pelle.

5.6 CLÔTURE A BÉTAIL POUR MISE EN DÉFEND

Les clôtures pour la mise en défend des adoux dans les zones pâturées seront réalisées avec des fers à béton (Ø 10 mm) ou autre sujétion de l'entreprise espacés de 6/7 m, munis d'isolants et de crampillons. Les densités de fils sont différentes selon les sites :

- Adoux de la Garenne : 4 fils de fer sur la hauteur du piquet muni de 2 crampillons et de 2 isolants,
- Adoux du Fontenil : 1 fil de fer sur la hauteur du piquet muni d'un isolant.

5.7 CLÔTURE RUSTIQUE POUR LA MISE EN DÉFEND LE LONG DU PLAN D'EAU

La clôture pour la mise en défend le long du plan d'eau sera constituée de pieux en bois espacés de 2 m. Un câble sera fixé ou passé dans ces pieux préalablement percés.

Les pieux auront un diamètre de 10 cm à 15 cm, une longueur de 1 m et fichés dans le sol sur 40/60 cm. Le câble passé dans les pieux aura une section de 7 à 10 mm.

L'ancrage des pieux dans le sol sera réalisé par battage mécanique des pieux ou tout autre sujétion de l'entreprise.

Il est à noter que ce site est accessible aux voiture, camionnette et engins pour le transport des matériaux et/ou la réalisation des travaux.

5.8 APPORT DE GRAVIERS DANS L'ADOUX DU FONTENIL

Les graviers de la classe 0/35 mm devront provenir d'une carrière. Ils seront mis en place manuellement à la pelle sur plusieurs placettes et sur une épaisseur de 10 cm. Leur positionnement sera précisé par les agents de la Fédération de Pêche et de l'ONEMA.

Il est à noter que le site est accessible aux voiture, camionnette et engins pour le transport des matériaux et/ou la réalisation des travaux.

5.9 PRÉPARATION DU TERRAIN ET ENSEMENCEMENT

La préparation du terrain en bordure de l'adoux du Fontenil consiste en un décompactage de la terre en place sur une profondeur de 0,2 m avec un amendement puis un ensemencement de cette zone.

5.10 ENSEMENCEMENT

Les semences herbacées seront constituées d'un mélange de graminées pour " milieux secs " et soumis à l'approbation du maître d'ouvrage.

Le semis par projection hydraulique ou manuellement sera effectué avec une dose de 30 grammes/m².

5.11 PLANTATIONS

Il est à noter que l'ensemble des plantations se fera en rive gauche de l'adoux du Fontenil le long du plan d'eau. Ce site est accessible aux voiture, camionnette et engins pour le transport des matériaux et/ou la réalisation des travaux.

5.11.1 AMENDEMENT

L'amendement sera composé d'un compost à base de matières organiques humides, d'origine végétale, de granulométrie 0,10 maximum (végétaux broyés, fumiers, tourteaux, boues de cave coopérative et petites stations d'épuration) fermenté pendant près de douze mois. Le compost sera conforme à la norme NFU 11041, son rapport C/N et sera inférieur à 15.

L'entrepreneur précisera au Maître d'ouvrage la provenance ainsi que la composition précise des produits proposés.

5.11.2 FOSSES DE PLANTATION

Dimensions de la fosse pour les arbustes : 0,50 X 0,60 X 0,50 m : un décompactage du fond sera réalisé sur 0,15 m.

Les trous seront contrôlés par le maître d'ouvrage. Le remplissage s'effectuera avec la terre initiale amendée hors du trou et en respectant les horizons initiaux. Les couches inférieures seront tassées manuellement tous les 0,30 m.

5.11.3 VÉGÉTAUX

L'entrepreneur est tenu de prendre les végétaux dans les pépinières du secteur. L'élevage des végétaux est réalisé dans une zone climatique dont les caractéristiques sont au moins équivalentes aux extrêmes de la zone d'accueil.

Les végétaux doivent être de premiers choix, bien constitués, exempts de maladie et de blessure, sans mousse ni gerçure et présenter toutes les caractéristiques d'une végétation vigoureuse.

La densité des plantations sera de 1 arbuste/m².

5.11.4 ARBUSTES LIGNEUX ET BAS

• Axes :

Les arbustes seront formés sur au moins 3 brins, dont chacun présentera un bourgeon

terminal vigoureux et frais.

• Etat sanitaire :

Les végétaux proposés ne présenteront aucun signe de maladie ou de parasite. Ils ne présenteront aucun défaut de développement. Ils ne présenteront aucune plaie accidentelle.

• Homogénéité :

Le lot proposé devra être parfaitement homogène de par son passé (même âge approximatif, modes de culture comparables, etc...), de par sa silhouette et sa hauteur.

• Système souterrain :

Plants en godets

Le système racinaire ne devra pas être spiralé.

Les mottes seront arrosées à saturation avant le transport.

Pour tout ce qui n'est pas spécifié dans les présentes prescriptions, les règlements applicables sont les suivants, dans l'ordre des priorités :

- Les normes françaises homologuées AFNOR NF V 12-037, 12053, 12058 (12/1990).
- Le cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés des travaux publics passés au nom de l'Etat (fascicule n°35 - Travaux d'espaces verts, d'aires de sports et de loisirs), pour les articles qui trouvent application dans ce marché.
- Le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux.

Le présent cahier des clauses techniques particulières prévaut sur les conditions de vente du catalogue du pépiniériste.

Dès notification du marché au pépiniériste, le Maître d'Ouvrage marquera, en pépinière, les végétaux qu'il choisira dans les carrés de cultures.

• Caractéristiques :

- Corylus Avellana force C3
- Sorbus Aria force C3
- Viburnum Opulus force C3
- Sambucus Nigra force C3
- Cornus mas force C3

5.11.5 PRALINAGE

Les végétaux plantés en racines nues seront systématiquement pralinés par trempage du système racinaire dans une bouillie liquide composée d'eau, de terre et de matière organique ou d'algues.

La préparation retenue par l'entrepreneur sera proposée au Maître d'Ouvrage pour accord.

5.11.6 PAILLAGE

Le paillage sera réalisé avec des dalles de fibres végétales : densité 2,3 kg/m², épaisseur 0,08 m; chaque dalle sera fixée par des fiches de bambous ou de bois longueur 30 cm ; ø 6 à 8 mm.

Les arbustes auront un paillage naturel biodégradable carré de 0,60 m de côté additionné d'un engrais retard NPK type Isoplant fertilisant ou similaire ; 4 fiches de bambous ou de bois.

5.11.7 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GARANTIE

Les **deux années de travaux d'entretien** doivent permettre aux végétaux de s'installer et de se développer pleinement.

L'eau nécessaire à l'arrosage des végétaux pourra être prélevée dans l'adoux du Fontenil, excepté en cas de sécheresse avérée ou de contre indication de l'ONEMA. Dans ce cas, la fourniture de l'eau sera à la charge de l'entreprise.

L'entretien comprend l'ensemble des prestations permettant un bon développement des végétaux. Ils comprennent :

- Une taille de formation annuelle,
- Fertilisation 3 passages la première année ; 1 passage la seconde année,
- Traitement biologique si nécessaire.
- Vérification des paillages à chaque intervention.

L'Entrepreneur devra proposer une fiche rapport de travaux. Il utilisera ces fiches pour le suivi des opérations réalisées à remettre mensuellement au Maître d'Ouvrage ou son représentant. Toutes les opérations de travaux d'entretien y seront mentionnées.

Des visites de contrôle annuelles sur le terrain seront fixées par le Maître d'Ouvrage. Ces visites feront l'objet d'un mémoire mentionnant les interventions réalisées et l'état des végétaux (inventaire mentionnant la taille, l'état phytosanitaire, les amendements, les arrosages réalisés), les éventuels dysfonctionnements et diagnostics d'interventions pour les résoudre, les observations formulées.

Au terme des 2 années de travaux d'entretien, l'Entrepreneur devra fournir au Maître d'Ouvrage un mémoire final regroupant l'ensemble des rapports de travaux et qui analysera les interventions réalisées au cours des 2 années.

5.11.8 DÉLAI DE GARANTIE

Dans le cadre du présent marché, le délai de garantie des arbres et arbustes aura la durée du délai des travaux d'entretien soit 2 ans. Le délai de garantie des ensemencements est de 2 ans.

Obligation de l'entrepreneur pendant le délai de garantie

- Remplacement des plants et restauration des ensemencements.

Extrait de l'article 1.3.3.1 du fascicule 35 du CCTG :

« L'entrepreneur est entièrement responsable de la bonne végétation des plants et des ensemencements pendant le délai de garantie. Il remplace annuellement les plants morts, gravement mutilés ou visiblement dépérissants, et restaure les ensemencements. Ce remplacement des plants et cette restauration des ensemencements ne donnent pas lieu à une rémunération de l'entrepreneur, exception faite du cas où ils sont rendus nécessaires par des accidents non imputables à l'entrepreneur ou par des actes de malveillance. »

L'obligation de remplacement par l'entrepreneur en cas d'insuffisance de réussite des plantations ou semis n'est supprimée que si les pertes résultent d'un des cas de conditions exceptionnelles suivantes :

- Incendies imputables aux tiers ;
- Sécheresse caractérisée au cours de la première saison de végétation des plants ou des semis (de février à septembre inclus).

Constat de reprise

Extrait de l'article 1.3.5 du fascicule 35 du CCTG :

« Les constats ont lieu en juin pour les arbres, arbustes et ensemencements ».

Les constats de reprise sont contractuels entre l'entrepreneur et le Maître d'Ouvrage ; ils comportent l'état des plants à remplacer et des surfaces à enherber.

Sous réserve des exigences de la saison et sauf prescriptions différentes du CCAP, le remplacement des arbres, arbustes intervient au cours du premier mois de la saison de plantation qui suit le constat ; le réensemencement a lieu dans le mois qui suit le constat.

Conditions de remplacement

Toutes les opérations dues au titre de la garantie seront réalisées en respectant le présent CCTP.

Pour l'entreprise,
Monsieur

Pour le SMIGIBA,
le président Jean Claude GAST

A _____ le _____

CONTRAT DE RIVIÈRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS



TRAVAUX DE RESTAURATION PISCICOLE DES ADOUX DU BUËCH - GARENNE - GLACIÈRE - BEAUMETTE - FONTENIL

BORDEREAU DES PRIX
N° DE MARCHÉ : MT2011-01-B1.6

Juin 2011

SMIGIBA

| N° des PRIX | DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.) | UNITE | PRIX UNITAIRE H.T. |
|-------------------|---|-------|-----------------------|
| | <p>CARACTERE GENERAL DES PRIX</p> <p>Les prix du bordereau s'entendent pour l'ensemble des travaux entièrement terminés et prêts à être mis en service pour l'exploitation normale.</p> <p>Ils incluent toutes les prestations d'ordre général, sauf mention contraire au CCTP, relatives notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux reconnaissances, - à l'approvisionnement des chantiers en eau et en énergie nécessaires à l'exécution des travaux, - aux dérivations éventuelles et remise en état de réseaux existants de toute nature se trouvant dans l'emprise des travaux (EDF, éclairage urbain, réseaux d'eaux usées, réseaux d'eaux pluviales, GDF, etc. ...), - à la prise en compte des contraintes environnementales telles que décrites au CCTP, - à la mise au point du planning d'exécution, de ses modifications et mises à jour éventuelles. <p>Sauf indication contraire mentionnée dans le présent bordereau des prix, chaque prix couvre la fourniture, le transport et la mise en œuvre ou la mise en place des matériaux et matériels nécessaires à l'exécution des travaux suivant les règles de l'art et conformément aux prescriptions du Marché. L'ensemble des prix couvre toutes les prestations définies dans les pièces du Marché. Tous les frais relatifs aux installations de chantier autres que ceux qui font l'objet de règlements distincts sont intégralement compris dans les prix de série des ouvrages définitifs.</p> | | |
| 01 | <p>Installation de chantier</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement tous les frais d'installation de chantier, il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> . l'état des lieux préalable en compagnie du Maître d'ouvrage, . l'amenée et le repli des matériels nécessaires à l'exécution des travaux provisoires et définitifs, . les branchements aux réseaux divers, . la recherche des réseaux de concessionnaires et leur dérivation éventuelle, . la protection des réseaux aériens ou enterrés et leur remise en état éventuelle, . l'évacuation de l'ensemble des installations en fin de chantier, . la remise en état après travaux. <p>Une fraction égale à 70% (soixante-dix pour cent) du prix sera versée après réception des installations de chantier par le Maître d'ouvrage et au commencement effectif du chantier.</p> <p>Le solde sera versé après repliement de tous les matériels et installations, l'enlèvement des matériaux excédentaires demandé par le Maître d'ouvrage, la remise en état des lieux à la fin des travaux.</p> <p>Le forfait.....</p> | f | |

| N° des PRIX | DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.) | UNITE | PRIX UNITAIRE H.T. |
|-------------------|--|----------------|-----------------------|
| 11 | <p>Entretien et gestion de la végétation</p> <p>Ce prix rémunère la réalisation de l'entretien de la végétation sur les adoux au mètre linéaire. L'entretien de la végétation est réalisé manuellement sur l'ensemble des linéaires des adoux, il comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gestion de la végétation, - abattage et/ou élagage d'arbres, - enlèvement raisonné des embâcles, - billonnage du bois en 1 m et mise en stères des troncs, - évacuation ou broyage des rémanents, - collecte et évacuation des déchets de toute sorte. <p>Ce prix comprend également la mise en œuvre d'un système (bois ou blocs prélevés sur place) pour éviter l'affaissement de la berge sur l'adoux de la Garenne au droit de la bergerie.</p> <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation ainsi que les frais d'évacuation et de mise en décharge éventuels.</p> <p>Le mètre linéaire.....</p> | ml | |
| 12 | <p>Préparation du terrain</p> <p>Ce prix rémunère la préparation du terrain pour l'ensemencement et la plantation d'arbustes. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel et la main d'œuvre, - le décompactage manuel du terrain sur une épaisseur de 0,2 m, - la préparation du terrain pour l'ensemencement, - le chargement et le transport éventuels de matériaux. <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation.</p> <p>Le mètre carré.....</p> | m ² | |
| 21 | <p>Mise en place d'un épi déflecteur</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre d'un épi déflecteur à l'unité, tel que décrit au CCTP. Il comprend la réalisation de cet épi avec les blocs trouvés sur place, ou bien le battage d'une série de pieux (Ø 10 cm, hauteur 20 à 30 cm) et la mise en œuvre d'un pieux en travers ou tout autre sujétion de l'entreprise. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel et la main d'œuvre, - le chargement et le transport éventuels de matériaux, - la fourniture et la mise en œuvre des matériaux, - la remise en état du site. <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation.</p> <p>L'unité.....</p> | u | |

| N° des PRIX | DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.) | UNITE | PRIX UNITAIRE H.T. |
|-------------------|---|-------|-----------------------|
| 22 | <p>Fascines</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre de fascines au mètre linéaire. Celles-ci seront réalisées si possible, avec les matériaux en place. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel et la main d'œuvre, - la fourniture le battage manuel des pieux prélevés sur place ou bien fournis par l'entreprise et respectant les caractéristiques décrites au CCTP, - la préparation des fagots (longueur 2 m, Ø 2 à 4 cm) d'une densité de 25 tiges par mètre linéaire, - la fixation des fagots au pieux battus, - le remblaiement derrière les fascines avec des matériaux terreux prélevés sur place, - l'ensemencement des matériaux terreux, - la remise en état du site. <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation.</p> <p>Le mètre linéaire.....</p> | ml | |
| 23 | <p>Caches à poissons</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la mise en œuvre de caches à poissons pour diversifier les écoulements avec des blocs ou des matériaux prélevés sur place. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prélèvement des matériaux, le chargement et leur transport éventuel, - la main d'œuvre, - la mise en œuvre et le façonnement de caches à poissons selon les prescriptions du maître d'ouvrage. <p>La densité de caches à poissons sur les adoux n'excédera pas 6 caches tous les 100 m.</p> <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation ainsi que les frais d'évacuation et de mise en décharge éventuels.</p> <p>Le mètre linéaire.....</p> | ml | |
| 31 | <p>Clôture à bétail (Garenne)</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre au mètre linéaire d'une clôture à bétail le long des berges de l'adoux de la Garenne. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel et la main d'œuvre, - le chargement et le transport éventuels de matériaux, - la fourniture et la pose de piquets en fer à béton, bois ou autre tous les 6/7 m, munis de 2 crampillons et 2 isolants par piquets pour le passage du fil, - la fourniture et la pose de 4 fils de fer sur la hauteur des piquets. <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation.</p> <p>Le mètre linéaire.....</p> | ml | |

| N° des PRIX | DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.) | UNITE | PRIX UNITAIRE H.T. |
|-------------------|--|-------|-----------------------|
| 32 | <p>Clôture à bétail (Fontenil)</p> <p>Ce prix rémunère la mise en œuvre au mètre linéaire d'une clôture à bétail le long de la berge rive droite de l'adoux du Fontenil. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel et la main d'œuvre, - le chargement et le transport éventuels de matériaux, - la fourniture et la pose de piquets en fer à béton, bois ou autre tous les 6/7 m munis d'un isolant par piquets pour le passage du fil, - la fourniture et la pose d'un fil de fer sur la hauteur des piquets. <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation.</p> <p>Le mètre linéaire.....</p> | ml | |
| 33 | <p>Clôture rustique pour piétons</p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire la fourniture et la mise en œuvre d'une clôture rustique en rive gauche de l'adoux du Fontenil. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel et la main d'œuvre, - le chargement et le transport éventuels de matériaux, - la préparation éventuelle du terrain, - la fourniture et la pose des pieux (Ø 10 à 15 cm, 1 m de longueur), - le battage mécanique ou tout autre sujétion de l'entreprise pour la mise en œuvre des pieux tous les 2 m, - la fourniture du câble de 7/10 mm de section à travers les pieux percés. <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation.</p> <p>Le mètre linéaire.....</p> | ml | |
| 41 | <p>Aménagement de la confluence Glacière/Buëch</p> <p>Ce prix rémunère l'aménagement de la confluence de l'adoux de la Glacière avec le Grand Buëch. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le décapage de l'atterrissement présent à la confluence avec le Buëch qui représente un volume de matériaux de 5 à 8 m³, - le matériel et la main d'œuvre, - le stockage des matériaux aux abords du site ou leur régilage à proximité, - la remise en état du site. <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation.</p> <p>Le mètre linéaire.....</p> | ml | |
| 42 | <p>Apport de graviers 0/35 mm</p> <p>Ce prix rémunère au mètre cube, la fourniture et la mise en œuvre manuelle de graviers dans le fond de l'adoux du Fontenil. Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le matériel et la main d'œuvre, - la fourniture du graviers 0/35, - le chargement et le transport éventuels de matériaux, | | |

| N° des PRIX | DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.) | UNITE | PRIX UNITAIRE H.T. |
|-------------------|--|----------------|-----------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre des graviers à la pelle sur une épaisseur de 10 cm selon les prescriptions décrites au CCTP. <p>Ce prix comprend tout les moyens humain et matériel pour la réalisation de cette prestation. Le mètre cube.....</p> | m ³ | |
| 51 | <p>Ensemencement</p> <p>Ce prix rémunère la fourniture et la mise en place de semis selon les caractéristiques décrites au CCTP. Le mètre carré.....</p> | m ² | |
| 52 | <p>Fosse pour arbustes - amendement</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, l'exécution mécanique ou manuelle des fosses de plantation de 0,5mx0,6mx0,5m de profondeur pour la plantation des arbustes, la fourniture et la mise en place de l'amendement. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ouverture de la fosse et le décompactage du fond de fouille à -0,15 m, - le tri des matériaux étrangers ou stériles et leur évacuation en décharge, - la fourniture de l'amendement dont les caractéristiques sont décrites au CCTP, - le chargement et le transport éventuel de matériaux, - le remplissage par la même terre végétale incorporée de façon homogène à l'amendement dont les caractéristiques sont décrites au CCTP, - le matériel et la main d'œuvre nécessaire à la réalisation de cette prestation, - tous les aléas et sujétions de fourniture et de mise en œuvre. <p>l'unité.....</p> | u | |
| | <p>Fourniture et plantation de végétaux</p> <p>Ce prix rémunère à l'unité, la fourniture et la mise en place des arbustes, aux emplacements précisés par le maître d'ouvrage. Ce prix comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation du trou de plantation, - la fourniture et mise en place du végétal, - le pralinage éventuel si les végétaux sont racines nues, - la suppression du conteneur, - le règlement définitif de la surface avec formation de la cuvette de plombage au pied de l'arbuste, - les plombages à l'eau, - le paillage, - l'évacuation des déchets, - l'entretien jusqu'à la réception ainsi que les reprises de garantie. | | |

| N° des PRIX | DESIGNATION DE LA NATURE DES TRAVAUX ET DES PRIX UNITAIRES EN TOUTES LETTRES (H.T.) | UNITE | PRIX UNITAIRE H.T. |
|-------------------|--|-------|-----------------------|
| 53 | Corylus Avellana Force C3 – densité 1/m ² l'unité..... | u | |
| 54 | Sorbus Aria Force C3 – densité 1/m ² l'unité..... | u | |
| 55 | Vibunum Opulus Force C3 – densité 1/m ² l'unité..... | u | |
| 56 | Sambucus Nigra Force C3 – densité 1/m ² l'unité..... | u | |
| 57 | Cornus Mas Force C3 – densité 1/m ² l'unité..... | u | |

A

, le

,

Pour l'entreprise,

Pour le SMIGIBA,
le président Jean Claude GAST

CONTRAT DE RIVIÈRE DU BUËCH ET DE SES AFFLUENTS



TRAVAUX DE RESTAURATION PISCICOLE DES ADOUX DU BUËCH - GARENNE 1 - GLACIÈRE 1 - BEAUMETTE - FONTENIL

N° DE MARCHÉ : MT2011-01-B1.6
DÉTAIL ESTIMATIF

Jun 2011

S MIGIBA



Restauration des adoux sur le bassin versant du Buëch
Adoux de la Garenne 1, Glacière 1, Beaumette et Fontenil
Détail Estimatif

TRANCHE FERME

| N° Prix | DESIGNATION | Unité | Quantités | Prix Unitaires | Montant HT |
|----------------------------------|---|----------------|-----------|-------------------------------------|------------|
| 1 - TRAVAUX PREPARATOIRES | | | | | |
| 01 | Installation de chantier | u | 1 | | |
| Sous total HT - 1 | | | | | |
| 2 - ADOUX DE LA GARENNE | | | | | |
| 11 | Entretien manuel de la végétation, aménagement de caches à poissons et aménagements pour éviter le glissement de la berge | ml | 350 | | |
| 21 | Mis en place de 5 épis déflecteur | u | 5 | | |
| 31 | Mise en place d'une clôture bétail (4 fils) | ml | 700 | | |
| Sous total HT - 2 | | | | | |
| 3 - ADOUX DE LA GLACIERE | | | | | |
| 22 | Mise en œuvre manuel de fascines | ml | 60 | | |
| 21 | Mise en œuvre manuel de 2 épis déflecteur | u | 2 | | |
| 23 | Mise en œuvre de caches à poissons | ml | 150 | | |
| 41 | Aménagement de la confluence de l'adoux avec le Buëch | f | 1 | | |
| Sous total HT - 3 | | | | | |
| 4 - ADOUX DE LA BEAUMETTE | | | | | |
| 11 | Entretien manuel de la végétation avec mise en œuvre de caches à poissons disséminées sur le linéaire | ml | 1 000 | | |
| 23 | Mise en œuvre de caches à poissons | ml | 1 000 | | |
| Sous total HT - 4 | | | | | |
| 5 - ADOUX DU FONTENIL | | | | | |
| 11 | Entretien manuel de la végétation sur adoux et bras secondaires | ml | 700 | | |
| 32 | Mise en œuvre d'une clôture bétail (1 fil) | ml | 400 | | |
| 43 | Apport de graviers 0/35 et mise en œuvre | m ³ | 3 | | |
| 12 | Préparation du terrain et décompactage du sol | m ² | 200 | | |
| 51 | Ensemencement | m ² | 200 | | |
| 52 | Fosse pour abuste et amendement | u | 250 | | |
| | Plantation d'arbustes sur 500 m ² (densité 1/m ²) | | | | |
| 53 | Corylus Avellana - force C3 | u | 50 | | |
| 54 | Sorbus Aria - force C3 | u | 50 | | |
| 55 | Vibunum Opulus - force C3 | u | 50 | | |
| 56 | Sambucus Nigra - force C3 | u | 50 | | |
| 57 | Cornus Mas force C3 | u | 50 | | |
| Sous total HT - 5 | | | | | |
| | | | | MONTANT HT DES TRAVAUX en € | |
| | | | | TVA A 19,6 % | |
| | | | | MONTANT TTC DES TRAVAUX en € | |

TRANCHE OPTIONNELLE

| N° Prix | DESIGNATION | Unité | Quantités | Prix Unitaires | Montant HT |
|---------|-------------------------------------|-------|-----------|-------------------------------------|------------|
| 33 | Mise en œuvre d'une clôture piétons | ml | 300 | | |
| | | | | MONTANT HT DES TRAVAUX en € | |
| | | | | TVA A 19,6 % | |
| | | | | MONTANT TTC DES TRAVAUX en € | |